

Rencontre régionale Bretagne : assurer les coûts de gestion ? Tout s'étudie, rien n'est interdit !

Les gestionnaires d'espaces naturels littoraux et lacustres composent depuis quasiment toujours avec « les moyens – financiers et humains – du bord ». Et ils savent que les temps qui s'annoncent seront encore plus difficiles sur ces aspects. Organisée par Rivages de France, la Rencontre régionale Bretagne du 6 décembre 2024 à l'Abbaye de Beauport (Paimpol) a vu une cinquantaine de participants phosphorer sur le thème : *"Assurer les coûts de gestion des espaces naturels littoraux et lacustres - ENCORE : D'ACCORD ! MAIS COMMENT ?"* Vaste question, à laquelle ont été apportées des réponses concrètes, certaines déjà testées avec succès, d'autres, inédites, à expérimenter...

Cette rencontre régionale Bretagne a réuni **collectivités, associations gestionnaires et partenaires de la gestion**, accueillis par Gilles PAGNY, président de l'Association pour la gestion et la restauration de l'Abbaye de Beauport, et Erven LEON, maire de Perros-Guirec et vice-président de Rivages de France. Les interventions et débats étaient animés par Didier OLIVRY et Florian GEFFROY, administrateur et directeur de Rivages de France.

Une première table ronde a permis de confronter une réalité – des gestionnaires face à de plus en plus de complexité de gestion, à moyens financiers et humains constants voire inférieurs – à ce qu'en font ces gestionnaires impliqués à travers leurs **retours d'expériences** (*mettre des liens pour télécharge de leurs supports de conférence*) :

- Armelle NICOLAS, vice-Présidente et Olivier PRIOLET, responsable GEMAPI Littoral à [Lorient Agglomération](#)
- Jacques MADEC, adjoint à [Locmariaquer](#)
- Yann SOULABAILLE, vice-Président du [Département d'Ille-et-Vilaine](#)
- Jean-Charles TOUZÉ directeur de l'[Abbaye de Beauport](#).

Après ces édifiants témoignages, dire que la 2^e Table-ronde « *Quelles solutions à la hauteur des enjeux ?* » aura été riche d'autres retours d'expériences et de propositions serait un doux euphémisme : qu'il s'agisse de taxes ou d'aides, des ressources existent, et d'autres leviers sont actionnables dès lors que le postulat « **Tout s'étudie, rien n'est interdit** » libère les idées et les initiatives ! On lira [ici](#) (*lien à créer pour télécharger la retranscription en pdf*) le détail des témoignages et propositions, dont nous livrons ci-après une synthèse, des intervenants mobilisés :

- Erven LÉON, maire de [Perros-Guirec](#) et président de la [Fédération des offices de tourisme de Bretagne](#)
- Jérôme PIRIOU, maître de conférences à l'[Institut national de tourisme - Université d'Angers](#)
- Michel PELTIER, délégué Bretagne du [Conservatoire du littoral](#)
- Ewen LYVINEC, responsable du Pôle environnement de la [Communauté de communes du Pays fousnantais](#).

LES TAXES

- Le Conservatoire du Littoral a fait état des **aménités rurales** (aides de l'État au regard des espaces naturels présents sur ces communes), mais aussi de son financement actuel limitant sa latitude d'acquisition et de gestion
- Une partie de la **taxe de séjour** peut être mobilisée et affectée à la gestion des sites, dès lors que l'on est sur des espaces naturels (*Perros-Guirec*)
- Le produit de la **taxe Gemapi** peut lui-aussi venir abonder la gestion d'espaces notamment en zones humides (*Communauté de communes du Pays Fousnantais*)
- la **taxe sur les passagers maritimes** (ou « *taxe Barnier* »), est également fléchable sur des dispositifs de gestion (*Île-aux-Moines, Perros-Guirec pour l'Archipel des 7 îles...*)

Plus « **audacieux** » mais légitime eu égard aux impératifs et aux coûts de préservation et d'accueil sur des sites :

- l'instauration de **parkings payants**, assortis de services (navettes...) pour rationaliser la fréquentation (*Perros-Guirec*)
- les **redevances** en contrepartie de l'utilisation de sites pour les manifestations culturelles et sportives (*Conservatoire du littoral*), ou encore pour des tournages qui génèrent des recettes « en profitant du décor » (*Perros-Guirec*)...

Bémol : « *Ces taxes parafiscales sont cependant fragiles, leur attribution est souvent remise en cause* » (Didier Olivry).

LES AIDES

- **Établissements publics de l'État** : Agences de l'eau*, OFB (loto de la biodiversité), Fond Vert...
* Ex. : opération de dératification d'îles et îlots aux Glénans, financée à 80 % par l'état dans le cadre d'un **appel à manifestation d'intérêt** « protection de la biodiversité marine » de l'Agence de l'eau en 2022
- **Grandes collectivités** : régions (Bretagne, PACA, Pays de la Loire) et départements (Ille et Vilaine)
- **Europe** : Natura 2000 , Life
- **Fondations** : fondation du patrimoine, Breiz biodiv
- **Fond éolien** (en cours de constitution, gestion par l'agence de l'eau). Il faut être en covisibilité avec un parc éolien
- **Agence bretonne de la biodiversité** : accompagnement au montage de projets et à la recherche de financements
- **Autres ressources potentielles** : le mécénat et l'implication des entreprises dans la cadre de leurs démarches RSE.

LES GISEMENTS D'ÉCONOMIE

La réduction des coûts de gestion constitue une perspective majeure : les solutions consistent à différer certaines interventions dans la saison, à les sectoriser (moins agir sur les sites moins fréquentés). Cela suppose pédagogie et dispositifs d'information pour que le public ne vive pas la libre évolution comme un abandon de l'entretien !

Le Conservatoire du littoral évoque en complément :

- L'utilisation de **moyens de gestion décarbonée** (pâturage extensif), d'**aménagements économies** en gestion (bâtiments ouverts sans accueil physique mais avec QR codes)...
- **La gouvernance de la gestion** à mieux coordonner et organiser pour éviter que tout le monde fasse un peu tout. L'administratif peut se faire à un niveau de coordination afin que le garde reste focus sur le contact avec le public.
- **Autres dispositifs** : les « obligations réelles environnementales » qui permettent de financer la gestion par un privé.

Jérôme PIRIOU (maître de conférences, Institut national de tourisme Université d'Angers) a mis le focus sur le Parc national des 5 Terres en Ligurie (tourisme, agriculture et entretien des sentiers sur 12km. 5000 hab. pour 5 villages. 2,5 millions de touristes/an. 150 000 visiteurs/jours). Pour réguler la fréquentation, le parc a mis en place une **carte payante obligatoire** (mars à novembre - 7,5€ à 32,5€ /jour) pour les visiteurs empruntant les sentiers de randonnées, combinable à une carte de transports en commun (train) : plus de 800 000 cartes vendues dès 2015 ! Le consortium qui gère l'activité touristique s'occupe des transports, de la restauration, de l'information, de l'entretien et reverse une part des recettes aux communes pour gérer les transports publics, les déchets...

Il a ensuite fait part de ses **réflexions expertes** eu égard aux débats ayant précédé. Extraits :

« La question du financement est importante mais aussi celle de savoir « qui paie ». Ex. : la Taxe de séjour n'est pas payée que par les touristes (voyageurs d'affaire). »

« Concernant la périodicité et l'intensité des interventions, certaines périodes nécessitent davantage d'intervention que d'autres, notamment lors de tempêtes... »

« Un projet de territoire permet toujours d'axer le fléchage des budgets, l'attribution des compétences, sans pour autant faire systématiquement l'unanimité. Ex. : les associations d'habitants et celles associées à l'environnement ne vont pas forcément aller dans le même sens. »

« La question du financement se pose avec acuité dans la mesure où les sources proviennent des tutelles, des institutions. La question de faire participer les usagers dans le financement est intéressante, la seule condition est d'apporter une contrepartie : facilité d'accès, confort de visite, une maison d'accueil... »

« L'adaptation de l'entretien d'un site n'est pas un frein si elle est accompagnée par l'information, la pédagogie : il faut sensibiliser les visiteurs et les usagers à la nécessité de leur contribution et de leur participation dans l'aménagement et l'entretien des sites pour permettre à ces lieux de rester accessibles et d'intérêts. Un certain nombre de mesures sont acceptées à partir du moment où elles sont bien expliquées. »

Mieux qu'une conclusion, ce commentaire d'un participant à la rencontre :

« La force d'un réseau comme Rivages de France, c'est d'apporter des réponses très concrètes aux gestionnaires sur des sujets aussi prégnants que les ressources financières. Mission réussie ! Pour ma part, revenu dans ma collectivité avec quelques pistes de financements complémentaires ! »